ANX494 · ANNEXES DÉDIÉES

La remise d'une dette peut-elle être annulée ? Le pardon et le jugement dans Matthieu 18.23-35

Étude exégétique et théologique La parabole du serviteur impitoyable soulève une question théologique importante : comment comprendre le fait qu'une dette entièrement remise soit de…

LECTURE
23 min

RÉFÉRENCES
20

LIVRES CITÉS
7

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

ANX494 - La remise d'une dette peut-elle être annulée ? Le pardon et le jugement dans Matthieu 18.23-35 2
1. Introduction 2
2. La remise initiale est explicitement affirmée 3
3. Le jugement final réintroduit la dette 3
4. La cause du jugement est clairement identifiée 4
5. Première interprétation : une remise effectivement révoquée 4
6. Deuxième interprétation : une miséricorde reçue sans transformation intérieure 5
7. Troisième interprétation : une image judiciaire destinée à renforcer l'avertissement 5
8. Le rôle décisif de Matthieu 18.35 6
9. Le rapprochement avec Matthieu 6.14-15 6
10. La gratuité du salut dans les écrits apostoliques 7
11. La nécessité de persévérer dans la foi 7
12. La fidélité de Dieu envers ceux qui lui appartiennent 8
13. Le refus de pardonner révèle-t-il l'absence d'une foi authentique ? 8
14. Le danger d'une application excessive 9
15. Ce que la parabole permet d'affirmer avec certitude 9
16. Conclusion de l'annexe 10
Lexique 11

ANX494 - La remise d'une dette peut-elle être annulée ? Le pardon et le jugement dans Matthieu 18.23-35

Étude exégétique et théologique

1. Introduction

La parabole du serviteur impitoyable soulève une question théologique importante : comment comprendre le fait qu'une dette entièrement remise soit de nouveau prise en compte lors du jugement final ?

En Matthieu 18.27, le roi libère son serviteur et lui remet sa dette. Pourtant, en Matthieu 18.34, ce même serviteur est livré aux bourreaux jusqu'à ce qu'il ait payé tout ce qu'il devait.

Cette succession soulève plusieurs interrogations. Le pardon initial était-il définitif ? Le comportement ultérieur du serviteur a-t-il entraîné sa révocation ? La parabole enseigne-t-elle qu'un croyant peut

perdre le pardon divin déjà reçu ?

L'objectif de cette annexe est d'examiner précisément les affirmations du texte, de présenter les principales interprétations théologiques et de déterminer ce qui peut être conclu avec certitude.

2. La remise initiale est explicitement affirmée

Matthieu 18.27 déclare que le maître, ému de compassion, libère le serviteur et lui remet sa dette.

Le verbe grec *aphiēmi* (ἀφίημι), employé dans ce passage, signifie ici remettre ou annuler une obligation financière.

Le récit ne présente pas cette décision comme une simple promesse.

Il ne précise pas non plus que le roi accorde seulement un délai supplémentaire.

Le serviteur avait demandé de la patience pour rembourser.

Le roi lui accorde davantage : il remet entièrement sa dette.

Il convient donc de respecter cette affirmation.

Une interprétation qui soutiendrait que le roi n'a jamais réellement remis la dette entrerait en difficulté avec la formulation explicite de Matthieu.

Le pardon initial constitue un événement réel à l'intérieur du récit.

3. Le jugement final réintroduit la dette

En Matthieu 18.34, le roi livre le serviteur aux bourreaux jusqu'à ce qu'il ait payé tout ce qu'il devait.

Cette déclaration fait de nouveau intervenir l'obligation financière précédemment remise.

Le récit ne précise pas les modalités juridiques par lesquelles la dette est rétablie.

Il ne rapporte aucun nouveau calcul.

Il ne mentionne pas davantage une seconde dette.

La sanction se rapporte manifestement à l'obligation initiale.

Cette observation conduit à reconnaître une tension narrative volontaire.

Le serviteur avait été libéré d'une dette immense.

Son comportement impitoyable entraîne ensuite un jugement dans lequel cette dette redevient déterminante.

La difficulté ne doit pas être supprimée artificiellement.

Elle fait partie de la force de l'avertissement.

4. La cause du jugement est clairement identifiée

Le roi ne condamne pas le serviteur parce qu'il aurait découvert une nouvelle faute financière.

Il le fait rappeler après avoir appris le traitement infligé à son compagnon.

En Matthieu 18.33, il lui demande pourquoi il n'a pas manifesté la même miséricorde que celle dont il avait bénéficié.

Cette question identifie directement la cause du jugement.

Le problème n'est pas l'incapacité du serviteur à rembourser sa dette initiale.

Cette incapacité était déjà connue du roi lorsqu'il lui avait accordé sa remise.

Le problème est son refus de compassion.

Il avait reçu une faveur exceptionnelle, mais il a traité son compagnon avec brutalité.

La sanction finale doit donc être interprétée à partir de cette contradiction morale.

5. Première interprétation : une remise effectivement révoquée

Selon une première lecture, le roi accorde une remise réelle, puis revient sur cette décision à cause du comportement ultérieur du serviteur.

Cette interprétation correspond à la progression immédiate du récit.

La dette est remise.

Le serviteur refuse de pardonner.

Le roi le condamne à payer ce qu'il devait.

Cette lecture possède l'avantage de prendre au sérieux les différentes étapes de la parabole.

Cependant, une difficulté apparaît lorsqu'on cherche à en tirer une conclusion générale concernant le pardon divin.

Jésus ne déclare pas explicitement que tout péché commis après le pardon entraîne l'annulation de celui-ci.

Il vise particulièrement le refus de pardonner à son frère.

Il ne présente pas non plus les conditions détaillées d'une éventuelle révocation du pardon divin.

La lecture narrative peut donc être retenue sans que toutes les conclusions doctrinales parfois associées à cette interprétation soient nécessairement établies.

6. Deuxième interprétation : une miséricorde reçue sans transformation intérieure

Une autre interprétation considère que le premier serviteur représente une personne qui bénéficie d'une faveur divine sans manifester les dispositions d'une foi authentique.

Son comportement révélerait l'absence d'une transformation intérieure.

Cette lecture peut être rapprochée de Matthieu 7.21-23, où Jésus distingue la profession extérieure de foi de l'obéissance véritable à la volonté du Père.

Elle rejoint également Jacques 2.14-17, qui souligne l'insuffisance d'une foi dépourvue d'actes.

Cependant, cette interprétation doit être formulée avec prudence.

Le texte de Matthieu 18 ne précise pas que le premier serviteur avait seulement l'apparence d'un homme pardonné.

La remise de sa dette est explicitement affirmée.

Il serait donc excessif de présenter l'absence de pardon initial comme une donnée du récit.

Cette seconde lecture constitue une proposition théologique destinée à comprendre la parabole dans un cadre doctrinal plus large.

Elle ne correspond pas à une explication directement fournie par Jésus.

7. Troisième interprétation : une image judiciaire destinée à renforcer l'avertissement

Une troisième approche insiste sur la nature parabolique du récit.

Jésus utilise une situation financière et judiciaire pour transmettre un enseignement spirituel.

Le retour de la dette dans la dernière scène servirait à rendre particulièrement sensible la gravité du refus de miséricorde.

Cette lecture rappelle qu'une parabole ne doit pas être transformée en une description exhaustive de toutes les réalités théologiques qu'elle évoque.

Le roi représente une autorité capable de pardonner et de juger.

Cependant, chaque détail de ses décisions ne doit pas nécessairement être transposé dans une doctrine complète du salut.

Cette approche permet de respecter la force du récit sans tirer de conclusions excessives sur les mécanismes du pardon divin.

Elle présente toutefois une limite.

La conclusion de Matthieu 18.35 établit explicitement un lien entre le jugement du roi et l'action du Père céleste.

Il serait donc incorrect de considérer la dernière scène comme un simple procédé dramatique dépourvu

de portée spirituelle.

8. Le rôle décisif de Matthieu 18.35

La conclusion de Jésus constitue le principal repère pour interpréter la parabole.

Il déclare que son Père céleste agira de manière comparable envers ceux qui ne pardonnent pas à leur frère de tout leur cœur.

Cette application donne au récit une portée personnelle et spirituelle.

Elle confirme que le refus de pardonner expose à un jugement divin.

Cependant, Jésus ne reprend pas tous les détails de la scène financière.

Il ne parle plus explicitement des dix mille talents.

Il ne décrit pas non plus les modalités du remboursement.

Il met l'accent sur le pardon accordé de tout cœur.

Cette précision permet d'identifier l'enseignement central.

La parabole ne cherche pas principalement à expliquer le fonctionnement juridique de la révocation d'une dette.

Elle avertit que la miséricorde divine ne peut être dissociée d'une disposition sincère à pardonner.

9. Le rapprochement avec Matthieu 6.14-15

Le Sermon sur la montagne contient un enseignement particulièrement proche.

En Matthieu 6.14-15, Jésus affirme que le Père céleste pardonnera à ceux qui pardonnent aux hommes leurs offenses.

Il ajoute que ceux qui refusent de pardonner ne recevront pas non plus le pardon du Père.

Ces paroles confirment la gravité de l'avertissement formulé en Matthieu 18.35.

Le lien entre pardon divin et pardon humain ne repose donc pas uniquement sur une image parabolique.

Il apparaît également dans un enseignement direct de Jésus.

Cependant, Matthieu 6 ne précise pas davantage toutes les modalités théologiques de ce rapport.

Il affirme une responsabilité spirituelle.

Il ne développe pas une doctrine systématique de la perte ou de la conservation du salut.

Les deux passages doivent donc être considérés ensemble, sans leur imposer des conclusions qui dépasseraient leurs affirmations explicites.

10. La gratuité du salut dans les écrits apostoliques

Le Nouveau Testament présente le salut comme une manifestation de la grâce divine.

En Ephésiens 2.8-9, Paul affirme que le salut est reçu par grâce, au moyen de la foi, et qu'il ne provient pas des œuvres humaines.

En Romains 3.23-24, il souligne que les êtres humains sont justifiés gratuitement par la grâce de Dieu, au moyen de la rédemption accomplie en Jésus-Christ.

Ces passages établissent que le pardon divin ne peut être acheté par des actes de miséricorde.

La parabole du serviteur impitoyable s'accorde avec ce principe dans sa première scène.

Le débiteur est incapable de rembourser.

Le roi lui remet sa dette par compassion.

Cependant, cette gratuité n'implique pas que la conduite ultérieure du serviteur soit sans importance.

Le Nouveau Testament associe constamment la grâce reçue à une transformation de la vie.

Ephésiens 2.10 présente ainsi les croyants comme créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres.

La grâce n'est donc pas opposée à ses conséquences morales.

11. La nécessité de persévérer dans la foi

Plusieurs passages du Nouveau Testament insistent sur la persévérance.

En Matthieu 24.13, Jésus déclare que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.

En Colossiens 1.22-23, Paul associe la présentation des croyants devant Dieu à leur persévérance dans la foi.

En Hébreux 3.12-14, les destinataires sont avertis contre l'incrédulité et exhortés à demeurer fermes jusqu'à la fin.

Ces textes montrent que les avertissements adressés aux croyants occupent une place importante dans l'enseignement apostolique.

La parabole du serviteur impitoyable appartient à cette catégorie d'avertissements sérieux.

Cependant, elle ne précise pas à elle seule comment doivent être articulées toutes les affirmations bibliques concernant la grâce, la foi et la persévérance.

Une interprétation responsable doit donc considérer l'ensemble du témoignage scripturaire.

12. La fidélité de Dieu envers ceux qui lui appartiennent

D'autres passages soulignent fortement la fidélité divine.

En Jean 10.27-29, Jésus affirme que ses brebis écoutent sa voix et le suivent.

Il leur donne la vie éternelle et déclare que personne ne peut les ravir de sa main.

En Romains 8.38-39, Paul exprime sa conviction que rien ne pourra séparer les croyants de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ.

Ces affirmations ne doivent pas être ignorées lorsqu'on examine la portée de Matthieu 18.

Elles rappellent que la sécurité du croyant repose sur la puissance et la fidélité de Dieu.

Cependant, elles ne justifient pas une attitude volontairement impitoyable.

Dans Jean 10, les brebis de Jésus sont caractérisées par l'écoute de sa voix et par leur marche à sa suite.

La fidélité divine et l'appel à l'obéissance ne sont donc pas présentés comme des réalités contradictoires.

13. Le refus de pardonner révèle-t-il l'absence d'une foi authentique ?

La parabole permet de poser cette question, mais elle ne fournit pas tous les éléments nécessaires pour répondre de manière universelle.

Le premier serviteur manifeste une contradiction profonde entre la miséricorde reçue et sa conduite.

Son comportement révèle une absence de compassion.

Cette observation peut être rapprochée de l'enseignement de Jésus sur les fruits qui permettent de reconnaître un arbre (Matthieu 7.16-20).

Cependant, le texte ne précise pas la totalité de sa situation spirituelle.

Il ne permet pas de déterminer si chaque personne éprouvant des difficultés à pardonner se trouve dans la même condition.

Il faut notamment distinguer un refus volontaire et persistant de miséricorde d'un processus douloureux au cours duquel une personne cherche sincèrement à pardonner.

La parabole condamne une attitude impitoyable.

Elle ne fournit pas un instrument permettant de juger automatiquement l'état spirituel de toutes les personnes blessées.

14. Le danger d'une application excessive

L'avertissement de Matthieu 18.35 ne doit pas être minimisé.

Cependant, il ne doit pas non plus être utilisé pour exercer une pression injuste sur les victimes d'offenses graves.

Une personne ayant subi une violence ou une trahison peut conserver longtemps des blessures profondes.

La persistance de ces souffrances ne constitue pas nécessairement un refus de pardonner.

Le pardon ne signifie pas que les souvenirs doivent disparaître.

Il n'exige pas non plus le rétablissement immédiat d'une relation dangereuse.

La parabole présente un serviteur qui refuse volontairement la compassion et choisit une conduite brutale.

Son comportement ne doit pas être assimilé sans discernement à celui d'une personne qui lutte pour surmonter une injustice.

L'application de l'enseignement de Jésus doit respecter cette distinction.

15. Ce que la parabole permet d'affirmer avec certitude

L'analyse du récit conduit à plusieurs conclusions directement fondées sur le texte.

Premièrement, le roi remet réellement la dette immense du premier serviteur.

Deuxièmement, le serviteur refuse ensuite de manifester de la compassion envers son compagnon.

Troisièmement, le roi condamne ce comportement et prononce un jugement sévère.

Quatrièmement, Jésus applique explicitement cet avertissement au refus de pardonner à son frère de tout son cœur.

Ces affirmations constituent le fondement certain de l'interprétation.

En revanche, la parabole ne précise pas toutes les modalités doctrinales de la révocation du pardon divin.

Elle ne présente pas non plus une définition complète de la persévérance des croyants.

Ces questions doivent être examinées à la lumière de l'ensemble des Écritures.

16. Conclusion de l'annexe

La parabole du serviteur impitoyable présente une remise de dette réelle, suivie d'un jugement sévère provoqué par le refus de compassion du bénéficiaire.

Cette progression soulève une difficulté théologique qui ne doit être ni ignorée ni résolue artificiellement.

Différentes interprétations ont été proposées concernant la portée de cette remise et de sa révocation apparente.

Cependant, le texte lui-même met principalement l'accent sur la responsabilité morale de celui qui a reçu la miséricorde.

La conclusion de Jésus constitue le repère décisif.

Le refus obstiné de pardonner est incompatible avec l'attitude attendue de ceux qui invoquent le pardon du Père céleste.

La gratuité de la grâce divine ne doit donc jamais être utilisée pour justifier une conduite impitoyable.

La parabole enseigne avec certitude que le pardon reçu de Dieu appelle un pardon sincère envers autrui. Elle avertit solennellement que le refus volontaire de miséricorde expose au jugement divin, sans prétendre expliquer à elle seule toutes les modalités théologiques du salut et de la persévérance.

LEXIQUE

Analyse de Matthieu 24.3-51 — Voici une analyse exégétique verset par verset de Matthieu 24.3-51. Matthieu 24.3 Les disciples interrogent le Messie Jésus en privé sur trois événements : la destruction du Temple, sa venue, et la fin du monde.
INF170 · https://schilo.org/inf170-analyse-de-matthieu-24-3-51/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Le refus de pardonner — Dans les Évangiles, ne pas pardonner entraîne de graves conséquences spirituelles : cela bloque le pardon divin, expose au jugement, et empêche la réconciliation avec Dieu et les autres. Le Messie Jésus insiste sur le lien direct entre notre pardon envers autrui et celui que nous recevons de Dieu.
INF164 · https://schilo.org/inf164-le-refus-de-pardonner/

Le résumé de la parabole de Matthieu 18.23-35 — Matthieu 18.23-35 raconte la parabole du serviteur impitoyable, une histoire puissante sur le pardon. Le Messie Jésus compare le royaume des cieux à un roi qui décide de régler les comptes avec ses serviteurs.
INF126 · https://schilo.org/inf126-le-resume-de-la-parabole-de-matthieu-18-23-35/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX493 - Le pardon sans limites : la réponse de Jésus à Pierre https://schilo.org/anx493-le-pardon-sans-limites-la-reponse-de-jesus-a-pierre/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX495 - La miséricorde et le jugement de Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testament https://schilo.org/anx495-la-misericorde-et-le-jugement-de-dieu-dans-lancien-et-le-nouveau-testament/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx494-la-remise-dune-dette-peut-elle-etre-annulee-le-pardon-et-le-jugement-dans-matthieu-18-23-35/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.